



Le Petit Toupin

N°96

Décembre 2023

Bulletin municipal
PRUNIÈRES



VIE

MUNICIPALE

Le nouveau conseil
municipal des jeunes

Pages 8 à 10

CÔTÉ MONTAGNE

Le chemin de Compostelle

Pages 22 et 23

PATRIMOINE

ONF Les forêts de
nos montagnes

Pages 24 à 26

- L'équipe municipale
Page 3
- La vie municipale
Pages 4 à 10
- Autour du Lac
Page 11
- Flash Info
Page 12
- Travaux
Page 13
- Prunières Pratique
Pages 14 et 15
- Vie Associative
Pages 16 et 17
- Animation de Noël
Page 18
- Retour sur
Pages 19 à 21
- Côté Montagne
Pages 22 et 23
- Nature Culture Patrimoine
Pages 24 à 26
- Les Bons Gestes
Page 27
- Conseils Municipaux
Sur livret

Directeur de la Publication :

Jean-Luc Verrier

Conception :

Françoise Dufour

Rédacteurs :

Martine Marseille, Evelyne Palmas,
Maggy Cuénoud,
Sabine et Bernard Lefebvre,
Claire Trystram, Pascale Aublin

Crédits Photos :

Françoise DUFOUR

Correctrice :

Maguy BARRE

ÉDITO

Mes chers concitoyens,

Après une belle parenthèse estivale, à la fois festive et reposante, le « cours normal des choses » a repris...

Côté travaux, les deux chantiers de rénovation du réseau de distribution d'eau potable au Serre et d'installation de la fibre aux Vignes ont redémarré après deux réunions publiques préalables organisées afin d'anticiper les nouvelles difficultés et permettre un bon déroulement.

La création de l'aire de repos sur le site de l'ancienne « baignoire à moutons » et le cheminement piéton sécurisé entre le cimetière et la Bascul' le long de la départementale sont prévus pour le printemps prochain.

Côté projet, les dossiers de rénovation du bâtiment de la mairie, de la Bascul' et de la cabane pastorale de Fleurandon avancent à leur rythme. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) lancé au début d'année se déploie avec des ateliers dédiés, des réunions publiques et de concertation, et une exposition itinérante dans la salle des cérémonies du 11 au 17 décembre.

Au chapitre des satisfactions, le marché des Producteurs Locaux et l'ouverture concomitante de Prun'Café le mardi soir rencontrent un vif succès. Ils sont devenus des moments d'échange, de partage et de convivialité très appréciés et le ciment du lien social au sein de notre belle commune.

Enfin, je félicite et remercie vivement les 11 jeunes de Prunières, filles et garçons qui ont décidé, avec le soutien de leurs parents, de s'engager dans la vie démocratique de la commune en créant le premier Conseil Municipal des Jeunes.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une année 2024 débordante de santé et de bonheur.

Jean-Luc Verrier

**L'ÉQUIPE MUNICIPALE***Maire*

Jean-Luc Verrier

1er Adjoint

Pierre Doussot

2^e Adjoint

Jacques Billon-Tyrard

Conseillers

Martine Marseille

Celena Mondon

Élisabeth Meynet

Evelyne Palmas

Annie Soldado

Robert Frayssines

Michel De Rancourt

L'été 2023 a déployé son lot d'animations et chacun a pu profiter d'un bel été ensoleillé.

La bonne nouvelle est que Prunières continue à s'animer automne et hiver par l'intermédiaire du comité des fêtes qui met en place ses animations annuelles...

La jeunesse de Prunières s'investit en intégrant le projet d'un conseil municipal jeune !

Celena les accompagne dans cette démarche afin de mener des projets en lien avec la jeunesse.

Par ailleurs, bon nombre de réunions se succèdent cet automne avec l'arrivée du SCoT, les projets des bâtiments Mairie et Bascule, auxquels sont associés les habitants du village ainsi que les différentes associations qui utilisent les locaux.

À l'approche des fêtes de fin d'année, Prunières se pare de ses habits de Noël. Sapins et maisons s'illuminent dans l'attente du Père-Noël et de ses festivités ... C'est dans cette ambiance amicale et festive que l'équipe municipale vous souhaite de belles et bonnes fêtes de fin d'année !

▲ 🦌 Joyeux Noël et Bonne Année 2024 ! 🦌 ▲



Les Toupins ont déjà décoré leurs maisons ! Il faut que j'aille voir ça de plus près.



Belvédère de la Clouisse

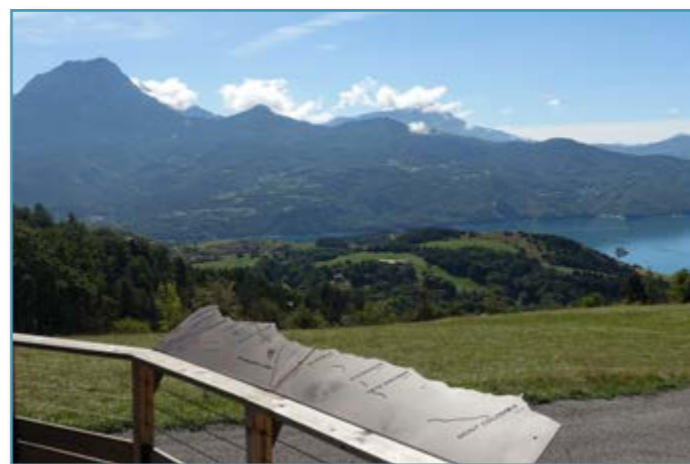


Cet espace magnifiquement agencé, dont la 1ère phase des travaux avait été annoncée dans l'édition de décembre 2022, est ainsi complété avec l'indication des principaux sommets visibles et de leur altitude : Morgon, Morgonet, Dormillouse, Blayeul, Chabanon, Tête Grosse, Mont Colombis. Sans oublier le positionnement des Demoiselles Coiffées.

Un excellent travail de conception graphique, avec découpage au laser sur plaque métallique, qu'il est possible, y compris aux particuliers, de commander sur leur site de vente en ligne :

<https://www.decometalp.com/>

C'est avec l'installation d'une table d'orientation, commandée à l'entreprise DECOMETALP, basée sur Prunières aux Gourres, et spécialiste du sur-mesure en métal, que s'est achevé l'aménagement du belvédère de la Clouisse.



Enfin, côté végétaux, la mise en place d'un arrosage par goutte-à-goutte est venue parfaire l'aménagement paysager.

Hameau du Serre : Réunion publique 13 septembre Rénovation du réseau d'eau potable



Préalablement au démarrage des travaux de rénovation du réseau de distribution d'eau potable au hameau du « Serre », une réunion publique d'information et d'échanges réunissant toutes les parties intervenantes et les riverains concernés s'est tenue le 3 septembre dernier à 18h00 et a réuni une belle assistance.

L'objectif de cette rencontre, à l'initiative de la commune, entre les entreprises et les habitants était de présenter le déroulement du chantier, le calendrier et les contraintes générées, mais aussi, de recueillir les remarques et les suggestions ainsi que répondre aux nombreuses questions posées.

En somme, se parler avant et créer les meilleures conditions pour permettre un déroulement serein des travaux.



Hameau des vignes : Réunion publique 5 octobre



Un "Avenir Connecté", avec le passage de la fibre

Une réunion publique a eu lieu avec les habitants du quartier des Vignes en présence de l'entreprise Azur Connect pour SFR.

Les travaux de l'été dernier non conformes (passage de gaines à 20 cm au lieu de 50 cm de profondeur) sont en pleine réfection, débutant au croisement de la route des Vignes et de la route de Prunières jusqu'au plus bas du quartier des Vignes.

La bonne nouvelle pour les résidents du quartier est qu'ils pourront accéder théoriquement à la fibre optique à partir de 2024, mais le passage et le raccordement de la fibre peuvent encore prendre plusieurs mois. Il est donc recommandé de faire preuve de patience.

Il est aussi conseillé de vérifier l'effectivité du raccordement avant de souscrire à un forfait même si votre opérateur vous déclare éligible, afin d'éviter de payer plusieurs mois pour un service non disponible.

La réunion a été jugée instructive et les résidents attendent avec impatience la "connexion" de leur quartier.



Le quartier des Vignes vu par Ben Thon

Célébration du 11 novembre

Un beau moment d'émotion

Les couleurs de la France éclataient sous le bleu d'un ciel magnifique. En présence des autorités locales, des représentants de la gendarmerie et du corps des sapeurs-pompiers de Chorges, la mémoire des soldats tombés durant la Grande Guerre a été honorée.

L'allocution de Monsieur le Maire a ouvert la cérémonie. Celui-ci a transmis la lettre de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées.

Annaelle Goetz et Noémie Da Cruz, membres du futur Conseil Municipal des Jeunes ont prononcé le message rédigé par l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre).

Lorsque la voix magnifique de Madame Valérie Rossi, conseillère départementale et binôme de Joël Bonnafoux, maire de la Bâtie-Neuve, s'est élevée pour entonner le Chant des Partisans, l'émotion a saisi bien des personnes présentes.



En ces temps de grande instabilité politique où les drames humains se succèdent, puissions-nous garder en mémoire les sacrifices humains consentis par la France et œuvrer chacun au respect de l'autre et au désir de paix.

La célébration terminée, les participants ont pu partager un moment convivial autour d'un verre offert par la Mairie.



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon



La Communauté de Communes de Serre-Ponçon, composée de 17 communes, couvre un territoire de 608.80 km². Celle-ci est chargée de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale ou SCoT, dont le périmètre a été validé le 22 janvier 2022.

Le SCoT est un document d'urbanisme, de planification et d'orientation de l'aménagement du territoire, visant à définir les grandes orientations pour les 20 prochaines années.

Élaboré par la CCSP, il va impacter les différentes communes de notre territoire. Ce document doit intégrer les nombreuses réglementations nationales et régionales. Ainsi, le schéma obtenu permettra aux communes de rendre compatible leur PLU au SCoT avant février 2028 comme la loi l'exige. (Voir compte rendu du conseil municipal du 26 octobre)



Celui-ci se construit en plusieurs étapes :

1. Le diagnostic et les enjeux, jusque fin 2023, accompagnés de **réunions publiques** et **trois ateliers** destinés à étudier les grandes thématiques du territoire les 9 et 10 novembre. Installation d'une exposition itinérante dans chaque commune : du 11 au 19 décembre sur la commune de Prunières.

Ateliers thématiques d'échanges sur les diagnostics

Cadre de vie	Dynamiques territoriales	Environnement et transition énergétique
Démographie, Habitat, Mobilités	Développement économique, agriculture, tourisme	

2. Étude du projet d'aménagement au premier semestre 2024.
3. Élaboration du document d'orientation et d'objectifs fin 2024.
4. Consultations, enquête publique et approbation du SCoT en 2025.



Charte avec la chambre des métiers et de l'artisanat du 05



Le jeudi 16 novembre 2023 s'est tenue la cérémonie de la signature de la Charte de Soutien à l'Artisanat Local et notamment à nos artisans toupins.

Soulignons la présence de : Mme Valérie Rossi, Conseillère Départementale, M. Fabrice Zimmermann, président et Mme Catherine Marchal, directrice, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes Alpes.

Commune d'un peu plus de 300 habitants, Prunières abrite une vingtaine d'artisans qui évoluent dans différents domaines, menuiserie, électricité, mécanique auto, ferronnerie, entretien des espaces verts, charpente, etc.



Véritable témoignage d'un dynamisme économique local pour les habitants, les artisans contribuent significativement à la qualité de la vie dans nos communes rurales.

Au niveau national, une entreprise sur trois est artisanale pour un chiffre d'affaires national de 300 milliards d'euros, soit 10% du PIB français.

L'artisanat avec ses quatre familles (alimentation, bâtiment, production et services) est une locomotive de l'Économie et un modèle d'Entreprise qui répond concrètement aux enjeux d'aujourd'hui (formation, emploi non délocalisable, qualité, art de vivre, redynamisation de tout le territoire y compris les communes rurales) et qui par ailleurs véhicule des valeurs fondamentales telles que dynamisme, indépendance, réactivité, créativité, proximité, innovation et esprit d'entreprise.



Paradoxalement, l'artisanat est un domaine qui souffre du chômage, d'une désaffection et d'une insuffisante attractivité. Il faut impérativement que les communes, élus et habitants s'investissent pour le soutenir et encourager les jeunes à venir vers ces professions.

C'est le sens majeur de la signature de cette 39e Charte de Soutien à l'Artisanat Local qui officialise et symbolise l'engagement déterminé de la commune de Prunières à agir en faveur de nos artisans.

Cette cérémonie a également permis de mettre à l'honneur le Conseil Municipal des Jeunes avec la maire et ses deux adjointes fraîchement élues à qui Jean-Luc Verrier a confié la lecture de son discours introductif. Beau symbole de l'engagement à long terme de notre commune.





Conseil municipal des jeunes : CMJ

Le développement de la démocratie locale était un engagement fort de notre liste. C'est pourquoi nous lançons notre premier Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Il a pour ambition de permettre aux jeunes qui seront élus de s'investir dans notre vie communale, d'être les porte-paroles des enfants de leur âge et de nouer des contacts avec des gens de toutes générations. Il est le lieu d'apprentissage de la Citoyenneté et de la Démocratie.



C'est quoi un Conseil des Jeunes ?

Le Conseil des Jeunes est une assemblée qui permet de donner la parole aux jeunes. Les délibérations prises par ce conseil n'ont pas force réglementaire, mais le deviennent après approbation du conseil municipal élu.

Comment fonctionne un CMJ ?

La création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est décidée par le Conseil Municipal, par délibération. Le CMJ fonctionne sur le même modèle que le conseil municipal. Il se réunit en séances plénières et en commissions : le principe de parité doit être respecté au sein de leur équipe. Les jeunes conseillers sont élus pour deux ans.

Le CMJ permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune, d'établir et de concrétiser des projets liés à la jeunesse.

Dans les Hautes-Alpes deux communes ont un CMJ : Embrun et La Saulce. Nous sommes la troisième commune à mettre en place un conseil municipal Jeune.

Constitution du CMJ de Prunières



Des réunions d'information ont été organisées pour les jeunes du village, âgés de 9 à 16 ans, afin de leur présenter le rôle et les responsabilités de chaque membre du conseil municipal des jeunes, ainsi que les engagements liés à leur mandat.

Malgré les contraintes administratives et le faible effectif d'enfants sur Prunières (34 dans cette tranche d'âge), une équipe de 11 enfants, composée de 6 filles et 5 garçons, a réussi à se former, motivée pour s'impliquer et représenter « La jeunesse de Prunières ».

Élection du Maire et des adjoints

Élection des conseillers municipaux

Le mercredi 15 novembre à 18 h s'est déroulée l'élection des conseillers municipaux jeunes de Prunières. 34 enfants-électeurs étaient inscrits sur la liste électorale, 14 ont voté.



Un bureau de vote a été mis en place. Monsieur le Maire fut désigné Président de vote. Deux jeunes, Noémie et Manon, se sont portés volontaires pour tenir le bureau de vote : un qui recueille la carte d'électeur, la tamponne, fait signer la liste d'émargement, l'autre qui collecte le vote et annonce à voix haute « A voté ».



Le président de vote annonce les résultats : 13 votes pour la liste de Prunières, 1 vote blanc.

L'équipe municipale des jeunes



Noémie Da Cruz



Manon Goetz



Anaëlle Goetz



Louise Da Cruz



Emmanuel Farnaud.



Lucas Farnaud



Léon Gayaud



Isee Hoareau



Ninon Hoareau.



Liam Mondon



Ryan Mondon

Les conseillers ainsi élus s'installent et lancent leur premier conseil municipal.



Élection du maire et des adjoints

Le Maire Jean Luc Verrier installe le CMJ. Un secrétaire est désigné. Le plus âgé des conseillers effectue l'appel et constate le quorum. Sans attendre, les conseillers procèdent à l'élection du Maire et des adjoints : par trois fois les jeunes se dirigent vers l'isoloir et votent à bulletin secret.



Élection du maire : Noémie



Les maires et adjoints

Face à leurs nombreuses idées, six commissions seront créées :

Culturelle ; Travaux Jeux ; Communication/Petit Toupin ; Ecologie ; Festivités ; Ambassadeur.



Rappelons que l'équipe est élue pour deux ans et qu'un budget leur sera alloué par le Conseil Municipal pour la réalisation de leurs projets.



1er Conseil des Jeunes

Noémie DA CRUZ est élue Maire du premier Conseil Municipal des Jeunes de Prunières.



Élection des adjoints

Elle sera accompagnée dans sa mission par Manon GOETZ, première adjointe en charge des finances et Anaëlle GOETZ, deuxième adjointe en charge des festivités ainsi que de la communication.



Remise des écharpes

L'équipe a de nombreux sujets en tête pour travailler :

Jeux dans la cour de la mairie, réaliser « un city » à la bascule, nettoyer les abords des rivières, festival / jeux, cours de cuisine, créer une boîte à livres, intégrer et créer une rubrique dans le Petit Toupin, sensibilisation au harcèlement et à l'écologie/ambassadeur UNICEF/ Droit des enfants, etc.



REZO POUCE... La mobilité partagée

Le département des Hautes-Alpes déploie en partenariat avec les Communautés de Communes un dispositif de mobilité partagée.



« Rézo Pouce » est un système de covoiturage organisé via une application internet permettant de mettre en relation conducteurs et passagers pour les petits déplacements du quotidien.

Quand les transports en commun se font rares, se déplacer peut devenir compliqué, « Rézo Pouce » offre une solution de déplacement solidaire, simple et sécurisé pour les habitants.

Un réseau de points d'arrêts sera déployé sur la commune et les communautés de communes du département... Quatre points d'arrêts ont été identifiés sur Prunières et validés par le conseil municipal en séance du 28 septembre.

REZO POUCE est un dispositif D'AUTO-STOP, ORGANISÉ et SÉCURISÉ

Chauffeurs et bénéficiaires devront s'inscrire sur un site internet dédié : <https://www.rezopouce.fr>

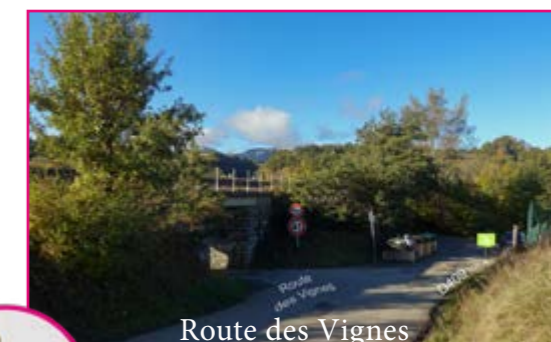


Coller votre autocollant sur le pare-brise, lancer l'application et jeter un coup d'œil au point d'arrêt.

Lancer l'application ou rendez-vous au point d'arrêt muni de votre fiche destination.



Route de Chabrières



Route des Vignes



Route de Prunières



Chemin de Chambalasse



Site internet : <https://www.rezopouce.fr>





Aménagement de la Bascul'

La maîtrise d'oeuvre a été confiée au Cabinet d'architecte "Culoma" de Chorges chargée de réaliser l'étude de faisabilité d'ici la fin de l'année...

Dépôts sauvages

Projet de convention avec CITEO, éco-organisme pour l'accompagnement et la lutte contre les déchets abandonnés autour des points de collecte.

Cinéfil

Le cinéma ne se fera plus à Prunières, mais à Saint-Apollinaire. Programme sur le site de la mairie.

Recensement en janvier

Il sera effectué par Gaël qui passera dans toutes les maisons. Réservez-lui un bon accueil. Vous pouvez également le faire en ligne sur le site : le-recensement-et-moi.fr. Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie, pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

Reprise de la gym douce

GYM DOUCE.... Pour tous, et pour garder la forme avec Claire Da Silva. Tous les mercredis à 18h, salle des FÊTES DE PRUNIÈRES. Cours de 45 mn. Mobilité articulaire, renforcement musculaire, maintien postural, coordination, stretching dans une ambiance joviale.

Formule à la carte des séances. Inscriptions et informations 06 82 33 25 31

Voeux du maire

Ils auront lieu le dimanche 28 janvier à 16h.

Marché des producteurs et Prun'Café

tous les mardis soir de 18h à 20h

Reprise du Yoga

Tous les samedis à 9h, dans la salle des fêtes, Marine Lethuillier vous accueille pour son cours de Yoga.

Inscription par SMS au 06 64 37 92 44

Tarif 15€ le cours.

L'équipe de rédaction du Petit Toupin s'étoffe

5 personnes sont venues nous rejoindre : Claire Trystram, Pascale Aublin, Maggy Cuénoud, Sabine et Bernard Lefebvre. Nous les en remercions.



Rénovation et inauguration de la salle des fêtes

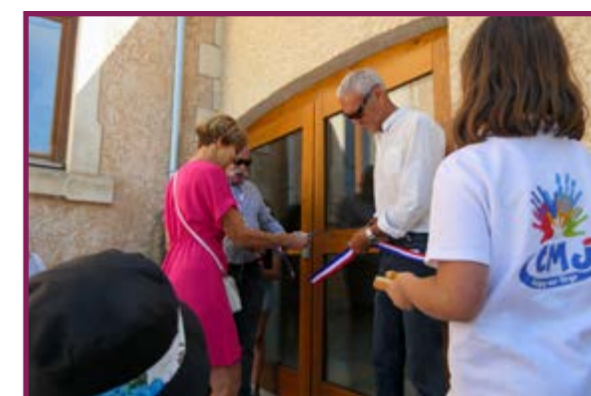
La rénovation des bâtiments communaux se poursuit. Après la salle des cérémonies, c'est la salle des fêtes et le bâtiment en bois adjacent, qui ont été rafraîchis et améliorés.

Ces travaux ont été coordonnés par notre adjoint aux travaux, Jacques Billon Tyrard, de nouveau accompagné pour le choix des matériaux et la décoration par notre conseillère municipale Annie Soldado. Leur duo, d'une grande efficacité et très investi, a de nouveau permis une transformation de qualité, favorisant l'utilisation de ces locaux, désormais possible dans d'excellentes conditions.

Le montant des travaux, avec l'achat des tables extérieures dans la cour de l'école, s'élève à 38 653,96 TTC. Financé par la Région Sud pour un montant de 15000€. Subvention à hauteur de 30% de l'état au titre de la DETR.

Les travaux de menuiserie ont été réalisés par Emmanuel Girod. C'est à l'entreprise Lionel Baille qu'a été confiée la réfection des murs et du sol. L'entrée côté cour a fait l'objet de gros travaux de gros œuvre, avec la reprise de l'ouverture réalisée par l'entreprise SASU Vincent Michel. Une arrivée d'eau extérieure a été installée par l'entreprise de Frédéric Jartoux. La cuisine a été réaménagée et équipée d'un nouveau mobilier et d'un réfrigérateur. L'acquisition de défibrillateurs a également été prévue.

C'est à l'occasion de la fête patronale du 6 août dernier, organisée dans la cour de la mairie, que la nouvelle salle des fêtes a été inaugurée en présence des nombreux participants.



PRUNIÈRES PRATIQUE



Adresse :
4 Place de la mairie
Téléphone :
04 92 50 65 89
Site internet :
<http://www.prunieres.fr>

Contacter :
Le Maire ou adjoints :
07 61 44 56 83
Gaël Agent technique :
07 61 44 56 30

Informations Mairie

**Horaires
d'ouverture :**
Lundi de 14h à 17h
Jeudi de 9h à 11h30

Pour vous accueillir



Accueil et
Urbanisme Secrétaire
de
Mairie



Agent
technique

ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants, le premier mardi matin de chaque mois, sur rendez-vous en mairie.
SMITCOM
Pôle Déchets - ZA de Pralong
05200 Embrun
04 92 43 76 27

ÉTAT CIVIL

Naissance :
Ninon BAREC le 2/06/ 2023
Alessio PELLETIER le
25/08/2023

Décès :
BOUESOCQUE Cédric le
4/08/2023
VELLIQUI épouse JACQUET
Jacqueline le 27/08/2023
SEPULCHRE épouse
RONDOT Jacqueline
le 17/10/2023

NEWSLETTER

Toute personne voulant recevoir la newsletter doit s'inscrire en mairie.

ÉTAT CIVIL

Pour toute publication (mariage, naissance, décès) faire la demande en mairie.

DÉCHETS VERTS

Route de Saint Eyrié,
**Du vendredi 12h
au lundi matin 8h**

Numéros utiles :

Gendarmerie : 04 92 50 60 01

Urgences SAMU : 15

Pompier : 18

Secours en montagne : 112

Centre antipoison et toxico vigilance
04 91 75 25 25

SOS femmes battues : 3919

SOS enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :

<https://www.energie-mediateur.fr>

Litige avec votre fournisseur Électricité ou Gaz

PRUNIÈRES PRATIQUE



Nouveaux artisans installés à Prunières

ZOOM SUR



**Faire entretenir son jardin
et sa maison**



Benoît Baudouin
Entretien espaces extérieurs et intérieurs

06 23 89 65 66
benoitbaudouin@orange.fr



Un Jardinier Polyvalent et Meticuleux : Benoît Baudouin

Aujourd'hui, nous souhaitons mettre en lumière un résident de notre charmante commune qui a apporté son expertise et son dévouement au bien-être de la communauté depuis 2021.

Benoît Baudouin est un professionnel aux compétences multiples, offrant un éventail de services pour embellir et entretenir les espaces extérieurs et intérieurs.



Un Jardinier Dévoué

Originaire du Poitou, Benoît Baudouin a choisi de mettre ses talents de jardinier au service des habitants de Prunières.

Depuis son installation en 2021, il a rapidement gagné une excellente réputation en prenant soin des jardins et des abords des piscines des résidents locaux.

Ses compétences en font un partenaire idéal pour ceux qui cherchent à transformer leur espace extérieur en un petit coin de paradis.



Un Intérieur Impeccable

Mais les compétences de Benoît ne s'arrêtent pas aux frontières du jardin. Il propose également des services de nettoyage intérieur de maisons. Sa minutie et son souci du détail garantissent des intérieurs impeccables et accueillants pour les résidents de Prunières.



Benoît Baudouin incarne le dévouement à sa communauté, en veillant à ce que Prunières conserve sa beauté naturelle et que ses habitants vivent dans un environnement propre et bien entretenu. Sa polyvalence, sa minutie et son sens du service sont des atouts précieux pour la commune.

La Sérénité de l'Hiver et de l'Été

Benoît ne s'arrête pas là. Il propose des services de mise hors gel en hiver et de mise en eau en été pour garantir la tranquillité des habitants de Prunières tout au long de l'année.

Des Avantages Fiscaux

Grâce à sa déclaration en tant que prestataire de services à la personne, Benoît permet à ses clients de bénéficier d'avantages financiers significatifs. En effet, les particuliers utilisateurs de ses services bénéficient d'un crédit d'impôt de 50% du montant de leurs factures l'année suivante.

Benoît Baudouin peut être contacté au 06 23 89 65 66 ou par courriel benoitbaudouin@orange.fr, pour discuter de vos besoins spécifiques.



Association Comité des fêtes de Prunières

SE RENCONTRER, PARTAGER, ÉCHANGER A PRUNIÈRES ...

Après maintes années d'inactivité, le Comité des Fêtes de Prunières reprend le flambeau. Effectivement, celui-ci, créé en 1978 a cessé toute activité en 1986. Sept anciens membres du Comité des Fêtes de Prunières ont passé le témoin à une équipe renouvelée, enthousiaste et pleine de projets. C'est au cours de l'été 2023 que le bureau s'est constitué :



Présidente : **Laurence Baudouin**
 Vice Présidente : **Pascale Aublin**
 Secrétaire : **Maggy Cuénoud**
 Vice secrétaire : **Claire Trystram**
 Trésorière : **Claudine Brunnarius**
 Vice trésorier : **Bernard Lefebvre**



Administrateurs



Le premier projet qui se concrétise est l'ouverture d'un café associatif le 12 septembre :

Prun'Café.

Ouverture tous les mardis de 18 à 20 h

sous le préau de la Mairie et, dès l'automne, c'est à l'intérieur de la salle des fêtes que se posera le Prun'Café, le préau ne bénéficiant pas de chauffage.

C'est un lieu collectif d'activités, de rencontres et d'échanges au service de tous les adhérents du Comité des Fêtes de Prunières. (cotisation annuelle : adulte : 5 euros et 1 euro pour les enfants jusqu'à 14 ans. Son objectif est de permettre aux habitants de notre commune et, s'ils le souhaitent, aux non-résidents, de partager un moment convivial.

En parallèle, vous pouvez venir aussi, ce même soir au petit « marché de Prunières », découvrir le pain bio de Julie, les légumes de Gaëlle, le fromage de Marine, les œufs ainsi que les terrines et viande d'agneau de Martine.

Ouverture de Prun'café



Tout au long de l'année, Prun'Café propose des mardis à thèmes, jeux de société, etc. Chacun peut y découvrir le Petit Marché des Producteurs. Au mois de décembre est associé un marché de Noël.



Avec le Prun'Café, on a vécu la retransmission sur grand écran des quarts de finale de la coupe du monde de Rugby



Et bien d'autres moments de partage suivront...

Bienvenue à tous ceux qui souhaiteraient proposer une activité à vivre et partager sur Prunières ! Le comité des fêtes sera heureux de la "chapeauter" pour que vous puissiez la mettre en œuvre.

PRUNIÈRES UNE COMMUNE « À LA PAGE » ...

En effet, la Mairie a répondu aux vœux de plusieurs passionnés de lecture en mettant à leur disposition la salle Saint-Michel. Celle-ci accueillera au début de l'an prochain un espace de rencontre et de partage autour du livre, géré par le Comité des Fêtes. Chacun pourra y emprunter des ouvrages et, selon l'intérêt manifesté, participer à des animations.



Un livre... le rêve...

ANIMATIONS DE NOËL



Dans la nuit de l'hiver
Galope un grand homme blanc.
C'est un bonhomme de neige
Avec une pipe en bois,
Un grand bonhomme de neige
Poursuivi par le froid.
Il arrive au village.
Voyant de la lumière
Le voilà rassuré.

Dans une petite maison
Il entre sans frapper,
Et pour se réchauffer,
S'assoit sur le poêle rouge,
Et d'un coup disparaît
Ne laissant que sa pipe
Au milieu d'une flaque d'eau,
Ne laissant que sa pipe
Et puis son vieux chapeau.

Jacques Prévert

Spectacle de Noël



Cette année, la municipalité a programmé la fête de Noël le 3 décembre par l'intermédiaire de Celena Mondon.

Tous les enfants du village ont été invités à assister au spectacle, et le Père Noël a fait son entrée les bras chargés de cadeaux.

Les seniors aussi ont répondu présent. À cette occasion, Jean-Luc Verrier leur a remis le colis de Noël qui leur était destiné.

AU PAYS DE NOËL

Un spectacle vivant musical dédié à la magie et la féerie de Noël

Au pays de Noël, tous les lutins s'activent dans la grande fabrique. Dans quelques jours, le traîneau du père Noël doit décoller. Tout s'annonce bien... jusqu'à l'arrivée de Trof, le neveu du père Noël. Trof adore les cadeaux. Alors quand il entre dans la fabrique et découvre la machine à jouets, il n'en croit pas ses yeux. À la première occasion, il se glisse aux commandes et... détraque la machine ! Sans elle, les lutins ne peuvent pas fabriquer les cadeaux commandés. Espérons qu'avec l'aide des enfants présents dans la salle, ils trouveront une solution à temps !

Petits et grands ont pu profiter de ce moment convivial autour du goûter de Noël qui a clôturé cette dernière journée festive de l'année 2023 !



RETOUR SUR...



Fête des Terrasses

Cette année encore, pour la deuxième fois, les Toupins se sont retrouvés pour un apéritif convivial offert à l'occasion de la Fête des Terrasses dans le jardin de la Mairie joyeusement décoré de guirlandes qui couraient d'arbre en arbre ainsi que dans les grilles qui surplombent la route.



Le matin, nous étions quelques-uns à grimper aux échelles pour les installer dans la bonne humeur. En fin de journée, nous étions presque une centaine de personnes, heureuses de nous retrouver, de trinquer, d'échanger et de tisser des liens autour des trois nouvelles tables en bois confortables acquises par la Mairie.

Une belle soirée ensoleillée dans tous les sens du terme !

Fête du P'tit four des Gourres

D'année en année, le succès de la fête des Gourres se confirme. L'innovation de 2023 fut le cochon de lait rôti à la broche. Une fois de plus, le Dieu du soleil Hélios était de notre côté. Pourvu que cela dure !

Quant à Tlaloc, le Dieu de la pluie, il nous aura oubliés pour honorer probablement en un autre lieu la fête des gouttes ...

Un grand merci aux bénévoles qui ont œuvré à ce succès en se démenant au four comme à l'extérieur pour que tout soit prêt en temps et en heure...

Merci aussi à la commune de Prunières qui chaque année offre un petit apéritif de bienvenue à tous les participants. N'oublions pas Lucienne qui chapeaute d'une main de maître le concours de boules toujours fort apprécié.





● Cinéma en plein air

La séance de cinéma en plein air du 27 juillet a rassemblé de nombreux toupins autour de Mireille Coulon, Gard Monitrice au Parc National des Écrins, qui a présenté et commenté le Film Documentaire « Aigle et Gypaète, les maîtres du ciel ».

D'un regard et d'une oreille attentive, les nombreux participants ont pu découvrir cette histoire qui nous emmène à la découverte de la faune sauvage de montagne.



Gypaète barbu © Emile Barbelette



● Les Marchés Nocturnes de Prunières

Depuis 14 ans déjà, le Marché nocturne de Prunières rassemble de nombreux visiteurs. Se mêlent locaux et touristes qui déambulent le mardi soir sur le site de la bascule.

Cette année reviennent les animations enfants qui ont remporté un vif succès. Merci à Marité pour son implication !

Merci aussi aux bénévoles qui permettent de servir plus de 200 repas les soirs de marché...

**En 2024, on fête les 15 ans !
Préparez-vous pour une grande fête !**



Le bon Miel de Maxime



Les rois du barbecue Benoît et Jean Louis



Marité et son animation pour enfants

Photos Sandrine Farneau



● Fête Communale de Prunières

La fête a battu son plein ce samedi 5 août. PSL nous a offert deux jours d'animations qui ont ravi petits et grands. Les Toupins ont pu danser jusqu'au bout de la nuit. Repas, pizzas et buvette ont agrémenté la soirée...

Cette année, Prunières Sports Loisirs (PSL) change de président. Merci à Cédric Farnaud qui laisse sa place de président et redevient bénévole de l'association. Bienvenue à Loïc Soldado qui, de bénévole, passe à président de PSL.



Le dimanche 6 août, la cour de la Mairie a accueilli les Toupins pour le traditionnel apéritif et discours du Maire qui caractérise la fête patronale de Prunières. Jean-Luc Verrier a prononcé son discours accompagné du groupe musical de Denis Leyzour et de la jolie voix de sa chanteuse, Michèle Péris.

Tout cela sur fond de « Marquisette », pizzas et petits gâteaux avant que ne reprenne le concours de boules du dimanche après-midi qui a clôturé la fête de Prunières 2023 !



● La fête des abeilles et du miel



Le 12 août dernier, les jardins de la Mairie ont accueilli la deuxième édition de cette manifestation.

Dans une ambiance musicale entraînante, les visiteurs ont pu faire honneur à un repas « tout miel » proposé par la section apiculture du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Gap (CSLG).

L'équipe du Prun'Café a assuré le service des rafraîchissements et des plateaux repas. Différents stands ont présenté des produits dérivés de la ruche et plusieurs démonstrations concrètes autour de l'activité apicole ont suscité curiosité et intérêt.



Le film concernant la problématique liée au devenir des abeilles a été suivi par un public nombreux et les questions posées après la projection ont témoigné d'une préoccupation sincère des spectateurs sur ce sujet.

Cette journée joyeuse, conviviale et intéressante, connaîtra certainement une troisième édition.



Photos Sandrine Farneau



Le nouveau chemin de Compostelle



Prunières : lieu de passage de l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle



Depuis plusieurs années, les chemins de Saint-Jacques connaissent une fréquentation fortement croissante : moins de 100 000 « jacquets » il y a quinze ans, plus de 430 000 en 2022. Les plus parcourus partent de Vézelay, de Tours ou du Puy.



Le tracé de Montgenèvre (venant donc d'Italie) à Arles, qui correspond à l'ancienne voie Domitia, passe chez nous. Démarche de foi pour certains de ces pèlerins, mais pas seulement ; un désir de prendre du temps pour soi, de réfléchir au sens de sa vie, de méditer, de contempler, tout en marchant. Un parcours qui se fait à tous les âges.

Bruno Morin

Création d'un nouveau tracé d'une portion du chemin de Compostelle

Nous avons demandé à Jean-Louis Barre de nous expliquer pourquoi ce projet a pris forme et comment il s'est réalisé.

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui passe dans notre commune emprunte en grande partie la voie Dominicienne (Via Domitia) entre Montgenèvre et Arles. Elle fut construite à partir de 118 av. J.-C. par le général Cnaeus Domitius Ahenobarbus pour relier l'Italie à la péninsule ibérique. À cette époque Embrun se nommait Eburodunum, Gap Vapincum et Chorges Caturigomagus...

Au début cet axe est à usage militaire, puis commercial, puis postal et bien plus tard religieux afin de permettre aux pèlerins de rejoindre Saint-Jacques-de-Compostelle.



De nos jours cet itinéraire fait partie des Chemins de Grande Randonnée de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) sous le nom de GR653D avec un balisage rouge et blanc.

Pourquoi avons-nous changé le parcours entre Picounes à Savines-le-Lac et Chorges ?

Les randonneurs portaient de l'abbaye de Boscodon, traversaient le pont de Savines-le-Lac puis montaient à Saint Apollinaire en marchant sur la route D541, rejoignaient ensuite Chorges en marchant sur la D9 très fréquentée. Pour les conducteurs sur ces routes sinueuses, il est difficile d'anticiper et de voir des randonneurs isolés ou en groupe.

Pour les randonneurs marcher sur le bitume au soleil est désagréable et dangereux.



En novembre 2021 avec Jacques Arrault, le représentant local des amis de Saint-Jacques-de-Compostelle, et Denis Dechoux conseiller municipal de Saint Apollinaire nous avons exploré et nous nous sommes mis d'accord sur un sentier permettant de faire ce parcours en évitant les routes.

Avant de pouvoir baliser le nouveau sentier, nous avons fait signer les autorisations de passage aux quelques propriétaires de parcelles privées traversées et obtenu les autorisations de modification des mairies des trois communes concernées.

Enfin Denis Dechoux et Laurent Maillard, 1er adjoint au Maire de Saint Apollinaire, avec pincesaux et pots de peinture ont réalisé le balisage.

Un dossier d'homologation est en cours de validation à la FFRP afin de permettre la mise à jour de la carte IGN concernée.

Merci à Jean-Louis Barre pour sa participation.

Ce parcours, en partant des Gourres, peut devenir une balade bien agréable pour les Toupins.

Dénivelé : 127 m
Distance : 7 km

Balade en balcon avec des vues magnifiques sur le lac, Savines, le Morgon et Prunières. (en vert sur la carte)

Une variante est possible en fin de parcours en montant vers le lac de Saint Apollinaire (en rouge sur la carte)

Dénivelé : 240 m
Distance : 7,6 km

Nouveau tracé du chemin de Compostelle sur Prunières



■ Ancien tracé
■ Nouveau tracé Chemin de Compostelle
■ Variante (voir page 23)
■ Nouveau tracé : Haut de Saint Apollinaire - Les Gourres





● **Entretien avec Christophe Bernard, cadre technique ONF, responsable de l'unité territoriale de l'Embrunais Savinois**

Bois et forêts occupent une proportion importante de notre territoire communal. À ces forêts du « versant du soleil », se rajoutent celles du versant ubac que Prunières détient en co-propriété avec les communes voisines, principalement sur les pentes du versant nord du Morgon, sous la forme juridique ancienne du mandement présentée dans le numéro 93 du Petit Toupin .

De nos forêts, il en a été plusieurs fois question dans notre revue (rôle des élus, charte forestière, protection contre les risques d'incendie). Aujourd'hui, c'est à l'ONF que nous donnons la parole pour parler des forêts de Prunières, en cette période où le Conseil Municipal a validé le projet « aménagement forestier 2023-2042 ».

Introduction et questions de Bruno Morin

- **Christophe Bernard, pourriez-vous vous présenter pour nos lecteurs et présenter le métier que vous menez avec votre équipe ?**

Depuis 2012, j'occupe le poste de responsable de l'unité territoriale de l'ONF basée à Embrun. Mon métier consiste à coordonner l'action d'une équipe de 7 techniciens forestiers sur le territoire de l'Embrunais et du Savinois assurant la gestion d'environ 11 000 hectares de forêts communales et 3 500 hectares de forêts domaniales. Cette gestion durable et multifonctionnelle résulte de la mise en œuvre des documents d'aménagement forestier (plans de gestion des forêts publiques) ; elle intègre les différentes fonctions dévolues aux forêts : production de bois, protection contre les risques naturels, habitat de biodiversité, composante paysagère, pastoralisme, lieu récréatif pour le public, etc. L'ONF, établissement public national, est le gestionnaire des forêts domaniales pour le compte de l'État et le conseiller technique des communes pour la bonne gestion de leur patrimoine forestier.



Christophe Bernard
Photo ONF

- **Quels sont les principaux aspects des forêts de Prunières (différents statuts du domaine forestier, variété et qualité des essences) ?**

Selon les données cadastrales, la forêt couvre environ 600 hectares sur le territoire de la commune de Prunières (soit un taux de boisement de 45%). La surface communale relevant du régime forestier (c'est-à-dire faisant l'objet d'un plan de gestion élaboré et suivi par l'ONF) est de 183 hectares, situés en adret, pour une part en un bloc de 8 parcelles au lieu-dit La Montagne, pour l'autre partie en bordure du lac de Serre-Ponçon au lieu-dit Champ Ferrus. Cette forêt se compose majoritairement de pins (pin noir d'Autriche, pin sylvestre) en dessous de 1600 m d'altitude et de mélèzes au-dessus. Les feuillus (chêne pubescent, frêne, érable sycomore, merisier, etc.) sont présents en mélange ; ils améliorent la fertilité du sol, augmentent la biodiversité, contribuent à la variété paysagère et diminuent la sensibilité des peuplements au risque d'incendie.



- **Les forêts souffrent-elles des températures élevées et des périodes de sécheresse que nous traversons avec le réchauffement climatique ?**

Oui, bien sûr ; c'est une situation qui devient très préoccupante et qui concerne quasiment toute la forêt française (et au-delà). Dans certaines régions, le déficit hydrique et l'augmentation des températures entraînent des mortalités importantes sur certaines essences, une augmentation du risque de feux de forêt (en fréquence et en intensité), avec en corollaire des proliférations d'insectes xylophages qui finissent par faire mourir les arbres affaiblis.

Au plan local, bien que l'augmentation des températures soit plus sensible en montagne qu'en plaine, nos forêts montagnardes sont pour le moment moins impactées et résistent plutôt bien ; je pense notamment au mélèze.

Par contre, des dépérissements s'observent de plus en plus sur les pins sylvestres aux altitudes les plus basses autour du lac de Serre-Ponçon. Ces arbres poussaient déjà difficilement sur de mauvais terrains superficiels. Dans ces secteurs, pour assurer la couverture du sol, nous nous appuyerons surtout sur le chêne pubescent (appelé aussi chêne blanc), essence autochtone, qui revient de lui-même sous ces pinèdes qui dépérissent. Nous réfléchissons aussi à de possibles essences de remplacement, plus méditerranéennes, qui pourraient être testées par petites zones. Par exemple, le cèdre de l'Atlas.

Ce qui semble certain, c'est que le visage de notre forêt va changer dans les décennies à venir...



Saule au Pomeyret
Photo Ben Thon

- **Nos forêts sont un élément majeur d'attraction de notre territoire. Comment prendre mieux soin d'elles et quelles précautions doivent être prises par toutes les personnes qui fréquentent ces espaces ?**

Avec le lac, la forêt est une composante majeure du territoire de Serre-Ponçon dont le taux de boisement avoisine 50% (30% au plan national), avec pour l'essentiel des forêts qui appartiennent aux communes.

Ces forêts sont accessibles au public moyennant le respect des réglementations en place qui visent à préserver ces espaces naturels. Ces réglementations limitent l'accès des véhicules à moteur aux seules routes forestières ouvertes à leur circulation, interdisent l'emploi du feu en forêt (sauf sur les aires de pique-nique équipées de places à feu agréées, et hors période rouge), sanctionnent tout apport de déchet ainsi que tout dommage aux arbres.

Il faut avoir conscience que ces forêts sont des milieux fragiles, qu'elles abritent une faune et une flore qui doivent être préservées, que c'est une chance que les propriétaires publics y permettent certaines activités (promenade, activités sportives, ramassage des champignons ou des fruits des bois, etc.). D'ailleurs, il n'est pas toujours facile pour le propriétaire ou pour le gestionnaire forestier de concilier les multiples attentes du public, de gérer la coexistence d'activités et la forte fréquentation touristique de certains de nos espaces forestiers.





- **La forêt se gère sur le temps long. Pourriez-vous nous parler du projet « Aménagement forestier » 2023-2042, approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 23 avril 2023 ?**

Le plan de gestion de la forêt communale de Prunières vient d'être révisé. Ce document appelé « document d'aménagement forestier », élaboré par l'ONF en étroite concertation avec la commune propriétaire de la forêt, propose un plan d'action sous la forme d'une proposition de travaux et d'un programme de coupes pour la période 2023-2042.

Les diagnostics réalisés pour établir ce plan de gestion ont conduit à classer en sylviculture seulement 40% des 183 hectares. Les 60% restant, souvent non desservis ou peu productifs, sont laissés en évolution libre ; ils ne feront l'objet ni de travaux ni de coupe de bois durant ces 20 prochaines années. On notera la présence d'une grande zone d'alpage sous les aiguilles de Chabrières (parcelle forestière n°1) qui fait l'objet d'une convention de pâturage au bénéfice du GAEC du Pomeyret.

La forêt va être traitée en futaie irrégulière par parquets ce qui signifie qu'il n'y aura pas de coupe rase, mais que les peuplements seront progressivement renouvelés par grandes trouées en s'appuyant sur l'ensemencement naturel.

Un crochetage du sol est programmé sous mélézin dans les parcelles 3 et 5 pour permettre l'installation du semis naturel.

Pour le moment, la possibilité de récolte de bois restera limitée en forêt communale de Prunières, car les peuplements résineux sont globalement jeunes. Les quelques coupes prévues auront pour objectif d'éclaircir les parcelles au profit des plus beaux arbres. C'est ce qui vient d'être fait dans la parcelle 7 en bordure du lac.



Tétras-Lyre

Concernant la flore, les talus et milieux ouverts en forêt abritent l'Astragale queue de renard (espèce protégée) et on trouve la discrète Ophioglosse dans les zones humides.

Sur le plan de la biodiversité, la présence du Tétrax-Lyre en partie haute de la forêt nécessitera une protection particulière (pas de dérangement en période de reproduction, maintien de son habitat). La présence de la petite chouette Chevêchette exigera de maintenir les arbres à cavité, nécessaires pour sa nidification.

Chouette
Chevêchette



Astragale queue de renard

Sur le plan des menaces qui pèsent sur la forêt, l'augmentation croissante des populations de cervidés (chevreuil, cerf) rend incertaine la régénération naturelle des peuplements, car les jeunes plants sont systématiquement abrutis ou abîmés. La prédation naturelle ne suffit pas à endiguer ces surpopulations et la chasse est nécessaire pour assurer l'équilibre forêt/gibier. Celle-ci doit toutefois s'exercer dans le respect des autres activités présentes dans la forêt.

L'accroissement du risque incendie de forêt obligera aussi une surveillance accrue au-delà de la période estivale et la mise en œuvre de travaux de débroussaillage aux abords des pistes forestières ou des zones aménagées pour l'accueil du public.

Pour plus de précisions, le nouveau document d'aménagement est consultable en mairie. Après approbation préfectorale, il sera aussi mis en ligne sur le site : <https://www.onf.fr/>

- **Un grand merci à M. Bernard pour sa participation à cet article.**



Pour en savoir plus... site de la mairie ou scanner le QR code pour accéder à 3 films courts sur nos forêts



OLD : DÉBROUSSAILLEMENT



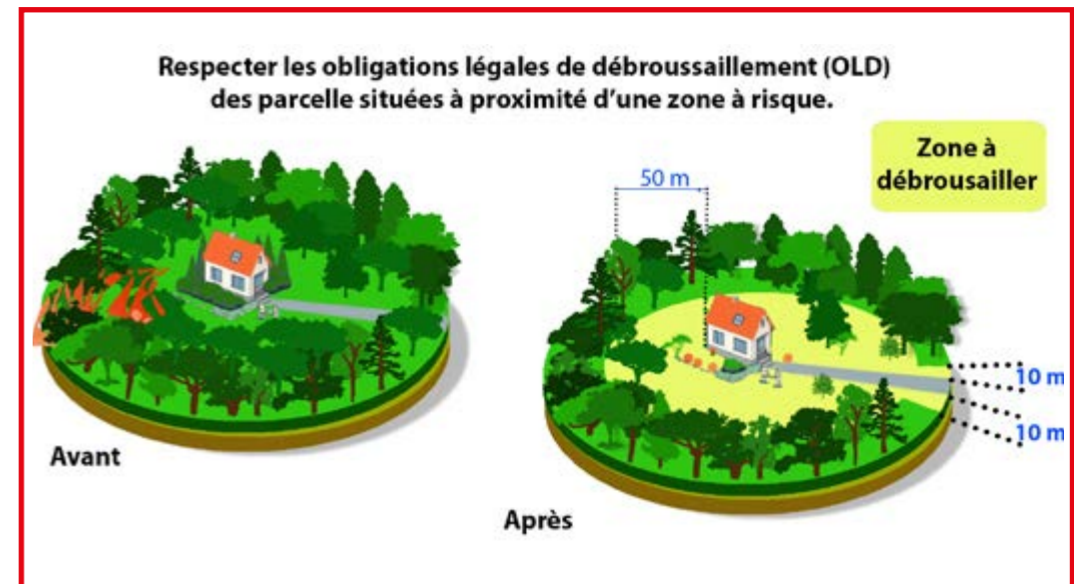
L'obligation légale de débroussaillage (OLD) est une mesure de prévention des incendies de forêt et de végétation qui s'applique aux propriétaires de terrains situés à proximité de certaines zones à risques (moins de 200m) d'un bois ou d'une forêt.

Le débroussaillage consiste à réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation.

Le débroussaillage diminue le risque incendie, mais en cas de départ de feu, il permet également de freiner sa propagation et son intensité.

En débroussaillant autour de mon habitation, je crée une zone de sécurité, où le feu ne trouvera pas de combustible pour se propager.

Le débroussaillage doit être réalisé sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions et sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès. Le débroussaillage doit être effectué par le propriétaire du terrain,



Le débroussaillage permet de limiter le risque de propagation des incendies sans nuire à la biodiversité : ce n'est pas un défrichage.

L'obligation légale concerne les propriétaires des surfaces bâties ou les locataires si cela est précisé dans le bail locatif.

Si la propriété voisine n'est pas bâtie, il vous incombe de débroussailler dans la limite des 50 mètres, après accord du propriétaire avec lettre recommandée et accusé de réception. En cas de refus, vous pouvez engager une procédure de référé auprès du tribunal de grande instance.

En présence d'un manquement caractérisé, le maire peut faire une mise en demeure et appliquer des astreintes de 100 € par jour de retard et une pénalité de 30 € par m².



Pour en savoir plus... ce QR code vous permet d'accéder directement sur le site de la mairie, rubrique OLD.

<https://www.prunieres.fr/actualites/compte-rendu-documents-reunion-obligations-legales-debroussaillage>



BONUS PHOTO



11 Novembre

Audrey et sa tenue d'hiver pour venir en vélo à la mairie



Conseil Municipal des Jeunes



Marché de Noël Prun'Café



BONUS PHOTO

Spectacle de Noël



Cadeaux du Père Noël



Cadeaux aux anciens



BONUS PHOTO



ÉTÉ 2023

Fête des Terrasses



Fête des Gourres



Marchés nocturnes du mardi



BONUS PHOTO



Fête communale de Prunières



Fête du miel et des abeilles





Pin Noir



Méléze

Les arbres de nos montagnes



Chêne pubescent



Hêtre



Frêne